



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 19 août 20256 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers Steve Moran, président, Adrian Corbo et mesdames les conseillères Caroline Murray et Catherine Craig-St-Louis formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, François Léveillé, directeur de cabinet, Cédric Tessier, conseiller stratégique, Mairie, M^e Camille Doucet-Côté, greffière adjointe ainsi que Nathalie Joannette, chef d'unité, Greffe.

CE-2026-566

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 25 JUIN, 2 ET 8 JUILLET 2026 AINSI QUE DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LES 23 JUIN ET 7 JUILLET 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 25 juin, 2 et 8 juillet 2026 ainsi que des séances spéciales tenues les 23 juin et 7 juillet 2026 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2026-567

SOUSSION 2026 SP 114 - RÉFECTION DE LA CLÔTURE DU TERRAIN DE BALLE ET CORRECTIF DU DRAINAGE - PARC GILLES-MAISONNEUVE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MICHAEL KORHONEN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Envert et fils pour la réfection de la clôture du terrain de balle et correctif du drainage - Parc Gilles-Maisonneuve pour un montant approximatif de 585 728,07 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 juin 2026, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2026.

Adoptée

CE-2026-568

SOUSSION 2026 SP 303 - PROJET PILOTE - BANDES / PISTES CYCLABLES SUR CHAUSSÉE - BOULEVARD MONTCLAIR ET RUE SAINT-RÉDEMPTEUR - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE HULL-WRIGHT ET DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - STEVE MORAN ET ISABELLE COUSINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à l'entrepreneur Eurovia Québec Construction inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour le projet pilote concernant l'aménagement de bandes cyclables sur chaussée sur le boulevard Montclair et la rue Saint-Rédempteur. Le contrat est accordé sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 255 388,79 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 juillet 2026, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2026.

Adoptée

CE-2026-569

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2026-351 - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CONTRIBUTION À LA CHAIRE DE RECHERCHE MUNICIPALE EN GESTION DURABLE DE L'EAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité a adopté la résolution numéro CE-2026-351 le 20 mai 2026 autorisant la signature d'un contrat de contribution avec la Chaire de recherche municipale en gestion durable de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE la version finale du contrat comporte certaines modifications administratives, financières et contractuelles, notamment la réduction de la durée de l'entente, la révision du montant total de la contribution de la Ville ainsi que la réintégration de l'article G7.01 et les ajustements de numérotation et de références qui en découlent :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- modifie la résolution numéro CE-2026-351 afin d'approuver la version finale du contrat de contribution avec la Chaire de recherche municipale en gestion durable de l'eau;
- autorise la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le contrat de contribution avec la Chaire de recherche municipale en gestion durable de l'eau ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;
- approuve le versement annuel de 10 000 \$ totalisant 40 000 \$, à partir du budget alloué au Plan de gestion de l'eau (sous-projet 10448.01), en accord avec les nouvelles modalités du contrat de contribution;
- autorise le trésorier à effectuer les ajustements et les écritures comptables requises conformément aux modalités de la version finale du contrat.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2026.

Adoptée

CE-2026-570

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE GOUIN -
DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - TIMMY D. JUTRAS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Gouin, dossier RS-26-136, comme illustré au plan numéro CRO-26-288 du 7 juillet 2026, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Gouin	Nord	Entre les rues Asselin (intersection sud) et de la Reine-Victoria	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-26-288 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2026-571*

REMBOURSEMENT DES REVENUS DE L'ÉCHANGE DE TERRAIN PAR LOGIR
OUTAOUAIS - VENTE D'UNE PARCELLE DU LOT 1 288 204 ET ACHAT D'UNE
PARCELLE DU LOT 1 287 692 DU CADASTRE DU QUÉBEC - PROJET
33-35-39, RUE WRIGHT - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT -
STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro CM-2024-118, la Ville de Gatineau a autorisé la vente d'une parcelle du lot 1 288 204 et l'acquisition d'une parcelle du lot 1 287 692 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, à 1735691 Canada inc. (BOLESS), afin de permettre la réalisation d'un projet de 62 logements abordables situé au 35, rue Wright;

CONSIDÉRANT QU'afin de soutenir la réalisation de ce projet, le conseil municipal avait également autorisé le remboursement des revenus de la vente à HOM, aujourd'hui LOGIR Outaouais, soit 237 600 \$ dans l'éventualité où 100 % du projet de 62 logements (terrain et bâtiment) serait cédé par 1735691 Canada inc. à l'organisme sans but lucratif avant le 1^{er} janvier 2027;

CONSIDÉRANT QUE la condition a été rencontrée, d'où le remboursement des revenus de la vente du terrain à LOGIR;

CONSIDÉRANT QUE le projet a franchi la date d'ajustement des intérêts (DAI) du programme AccèsLogis Québec. Son montage financier est désormais complet, équilibré et exempt de déficit;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des coûts de réalisation est couvert par les contributions des partenaires financiers, incluant le gouvernement du Québec, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, le versement additionnel de la Ville n'est plus requis pour assurer la viabilité financière du projet;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer une saine gestion des fonds publics et de respecter les objectifs du programme, LOGIR Outaouais a accepté de rembourser à la Ville le montant de 237 600 \$ plus les taxes, soit 273 180,60 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des services municipaux concernés a été consulté et appuie le dépôt de cette somme dans la réserve pour acquisition de propriétés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le remboursement de 237 600 \$ plus les taxes, par LOGIR Outaouais à la Ville de Gatineau;
- d'autoriser le trésorier à allouer les revenus de ce remboursement à la réserve pour acquisition de propriétés et d'effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

La mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisées à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2026-572

SOUSSION 2026 SP 164 - SERVICE D'ENLÈVEMENT, D'ENTREPOSAGE, D'INSTALLATION ET DE RÉPARATION DE BALISES FLEXIBLES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 9423-6627 Québec inc. / Groupe ERS, 43, chemin Champagne, Val-des-Monts, Québec, J8N 7B3, pour le service d'enlèvements, d'entreposage, d'installation et de réparation de balises flexibles, pour un an, pour un montant approximatif de 185 799,60 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 juin 2026, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le contrat pourrait être renouvelé pour une période additionnelle d’une année, ce qui porterait le total approximatif du contrat à 371 599,20 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l’octroi du contrat et à prévoir aux budgets des années 2027 et 2028 les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Poste budgétaire	Description	Montant taxes incluses
10353.99-63210	STP VOI - OPEX - Signalisation - Entretien et réparation des infrastructures	185 799,60 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2026.

Adoptée

CE-2026-573

SOUMISSION 2025 SP 539 - SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR LA MAISON DE LA CULTURE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Prévention et Sécurité d’Or, suite 204-400, chemin McConnell, Gatineau, J8J 3M2, pour le service d’entretien ménager pour la Maison de la culture pour une période de deux années, pour un montant total approximatif de 395 385,23 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 25 juin 2026, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l’indice de prix à la consommation de Statistique Canada. Le contrat pourrait être renouvelé pour deux périodes additionnelles d’une année, ce qui porterait le montant total à 790 770,46 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l’octroi du contrat et à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2027 à 2030 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Information budgétaire					Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet	Description du sous-projet	
63205	0061	0442	10310.02	STP EE – Maison de la culture	316 742,33 \$
63205	0205	0205	10051.01	CMC AUTR - Corporation de la Maison de la culture	78 642,90 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2026.

Adoptée

CE-2026-574

SOUSSION 2025 SP 540 - SERVICE D'ENTRETIEN DES PORTES DE GARAGE, PORTES PIÉTONNIÈRES ET QUAI NIVELEUR DANS LES ÉDIFICES MUNICIPAUX DES RESSOURCES EN EAU DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Le spécialiste des portes Exitech inc., située au 26, rue de Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8G8, pour le service de réparation des portes de garage, portes piétonnières et quai niveleur, pour une durée de deux ans, pour un montant approximatif total de 769 412,70 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 1^{er} juin 2026, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi du contrat et à prévoir aux budgets des années 2027 à 2028 les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, jusqu'à concurrence ses disponibilités budgétaires :

Poste budgétaire	Description	Montant taxes incluses
CDR 0442 – Divers sous-projets concernés - 63210	STP EE - Entretien des édifices – Entretien et réparation des infrastructures	769 412,70 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2026.

Adoptée

CE-2026-575

AUTORISATION À SIGNER UN PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIVE À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE DANS LE CADRE DE L'AXE TROIS DU PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2026-2027 ET 2027-2028

CONSIDÉRANT QUE le Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) constitue un levier de mise en œuvre de la Politique ministérielle en prévention de la criminalité et de la Politique ministérielle pour une police de proximité au service de la population du ministère de la Sécurité intérieure (MSI);

CONSIDÉRANT QUE le PQLC vise à développer et à mettre en œuvre une vision globale de la lutte contre la criminalité et de la sécurité des citoyens et des citoyennes par une intervention gouvernementale adaptée et cohérente sur les enjeux de sécurité contemporains;

CONSIDÉRANT QUE le PQLC vise à lutter contre la criminalité en soutenant les organisations dans leurs activités réalisées auprès de personnes en situation de vulnérabilité ou susceptibles de s'engager dans un parcours délinquant;

CONSIDÉRANT QUE le PQLC est en concordance avec l'enjeu stratégique deux du Plan stratégique 2023-2027 du MSI, lequel fait état de la nécessité de répondre adéquatement aux divers besoins de ses clientèles en misant notamment sur l'évolution et l'amélioration des services;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG) souhaite participer au PQLC en déployant des activités visant à lutter contre la criminalité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- le directeur du SPVG à signer, pour et en son nom, le protocole d'entente avec ministère de la Sécurité intérieure du gouvernement du Québec dans le cadre du programme québécois de lutte à la criminalité;
- le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2026-576

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LE MIMOSA DU QUARTIER - 260, RUE SAINT-RÉDEMPTEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Le Mimosa du Quartier a obtenu, le 31 octobre 2016, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 260, rue Saint-Rédempteur;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Le Mimosa du Quartier a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 260, rue Saint-Rédempteur;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Le Mimosa du Quartier pour l'immeuble situé au 260, rue Saint-Rédempteur;

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette déclare son potentiel conflit d'intérêts sur l'item ci-dessous et déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations, s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item.

CE-2026-577

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 17 AU 23 JUILLET 2026 AU MONTANT DE 10 056 629 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 17 au 23 juillet 2026 au montant de 10 056 629 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2026.

Adoptée

Monsieur le conseiller Adrian Corbo déclare son potentiel conflit d'intérêts sur l'item ci-dessous et déclare qu'il ne participera pas aux délibérations, s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item.

CE-2026-578

ACCEPTATION DES LISTES DE CONTRATS POUR LE MOIS DE JUIN 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* des listes en lien avec les contrats conclus doivent être déposées au comité exécutif sur une base mensuelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les listes des contrats octroyés suivantes :

- de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ pour le mois de juin 2026;
- de tous les contrats de plus de 2 000 \$ qu'il a conclus avec ce même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ pour la période de janvier à juin 2026.

Adoptée

CE-2026-579

SUSPENSION SANS SOLDE DE SIX SEMAINES - EMPLOYÉ NUMÉRO 117170

CONSIDÉRANT QUE les conclusions de l'enquête menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la nature des manquements commis par l'employé numéro 117170;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des faits analysés, l'équité interne, ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent les conclusions à la suite de l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'imposition d'une suspension sans solde de six semaines à l'employé numéro 117170.

Adoptée

CE-2026-580

PROLONGATION D'UNE AFFECTATION TEMPORAIRE EN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE COORDONNATEUR(-TRICE) DE PROJETS - SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATIONS POUR LE SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION D'UNE DURÉE DE 29 MOIS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 250 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger une affectation temporaire en surcroît de travail à titre de coordonnateur(-trice) de projets - Système de radiocommunications pour le Service des technologies de l'information d'une durée de 29 mois;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 276 662 \$ associée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 250 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la dépense associée à la prolongation de l'affectation temporaire en surcroît de travail à titre de coordonnateur(-trice) de projets - Système de radiocommunications pour le Service des technologies de l'information d'une durée de 29 mois.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire 0620.10356.10356.01.53100-600 (SOLVO : 02-21601-135) - Description : Technologie - Police | Temp./non-syndiqués, conditionnellement à l'adoption du PIVM 2027-2031 pour les budgets de 2027 et subséquents.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2026.

Adoptée

CE-2026-581

CRÉATION D'UN SURCROÎT DE TRAVAIL TEMPORAIRE À TITRE DE CONSEILLER(-ÈRE), SANTÉ ET SÉCURITÉ POUR LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES D'UNE DURÉE DE TROIS ANS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 250 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire en surcroît de travail à titre de conseiller(-ère), Santé et sécurité pour le Service des ressources humaines d’une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 348 000 \$ associée à la création de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 250 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la dépense associée au comblement de l’affectation temporaire en surcroît de travail à titre de conseiller(-ère), Santé et sécurité pour le Service des ressources humaines d’une durée de trois ans.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire 53100-0208-10271-100-10271.01 SRH | employés temporaires – Professionnels, conditionnellement à l’adoption du PIVM 2027-2031.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2026.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^c CAMILLE DOUCET-CÔTÉ
Greffière adjointe
Comité exécutif